

Méthode de travail

L'élaboration du rapport qui sera remis en octobre au Président de la République reposera sur :

- ➔ 1) L'audition de grands témoins
 - Des élus de gauche et de droite qui ont mis en œuvre une politique locale ou nationale, novatrice et effective, en matière de prévention de la délinquance juvénile
 - Des personnes qualifiées dans les secteurs concernés par le sujet de la prévention de la délinquance juvénile : police, justice, santé, éducation
 - Des autorités religieuses impliquées en particulier sur la question de la délinquance des jeunes (catholicisme, protestantisme, judaïsme et islam)
 - Des représentants des organisations professionnelles et syndicales de la justice et de la police
 - Des chercheurs en sciences sociales

- ➔ 2) Des déplacements sur le terrain en France et à l'étranger
Le Ministre se déplacera pour rencontrer les acteurs et évaluer les bonnes pratiques novatrices et potentiellement généralisables qui ont été mises en place par les pouvoirs publics ou par certaines associations dans les collectivités locales, les établissements scolaires, les centres éducatifs , etc.

A l'étranger, certains pays sont particulièrement en avance sur le sujet de la prévention de la délinquance des jeunes. Jean-Marie Bockel pourrait se rendre en Europe et en Amérique du Nord afin de s'inspirer des politiques et des dispositifs qui y ont été développés.

Ainsi, dès vendredi 3 septembre, il visitera le Centre pour jeunes adolescents Neustart en Autriche où ont été mis en place des dispositifs innovants pour la gestion de crise dans les écoles et la prévention des toxicomanies.

- ➔ 3) Les Assises de la Prévention de la délinquance juvénile
Ces Assises seront l'occasion de débats entre les principaux acteurs institutionnels, mais aussi associatifs, impliqués sur le sujet. Ils feront l'objet de compte rendus qui viendront enrichir le rapport remis au Président de la République.

- ➔ 4) Les contributions écrites des magistrats en charge des affaires de la jeunesse
Le 30 septembre prochain, les chefs des Cours d'Appel remettront au Secrétaire d'Etat une contribution écrite élaborée à partir des analyses et propositions de l'ensemble des magistrats de leurs juridictions en charge des affaires de la jeunesse.

- ➔ 5) Le rapport d'étape remis par Jean-Yves Ruetsch à Jean-Marie Bockel le 18 février 2010
Ce rapport constitue une base de travail pour le Ministre. L'auteur, Jean-Yves Ruetsch, est un acteur de terrain. Il a réalisé une étude prospective et répertorié 60 bonnes pratiques qui s'ordonnent autour de trois axes essentiels : le soutien à la parentalité, la réinsertion des jeunes exclus et la coopération entre les acteurs.